



Compte Administratif 2019

Note de présentation des informations financières essentielles

SOMMAIRE

- I. Éléments de contexte local
- II. Evolution des charges et recettes de Fonctionnement
- III. Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette
- IV. Niveau et évolution de l'endettement
- V. Capacité de désendettement
- VI. Niveau et évolution des taux d'imposition

I. Élément de contexte local

Aux portes de la ville de Nantes, la Commune de Sautron s'étend sur un peu plus de 17 km² et compte 8 191 habitants (population DGF 2019).

A l'instar des autres communes limitrophes de Nantes, l'évolution démographique a été très forte durant le dernier siècle (en 1968, Sautron comptait en effet 1 333 habitants).

Selon les prévisions, et à la lumière des dernières opérations de recensement, la population sautronnaise va continuer à croître durant les prochaines années.

Commerces, professions libérales, artisans et industries installés au sein de plusieurs zones commerciales artisanales... Sautron comptabilise presque 300 professionnels.

La ville se caractérise enfin par le dynamisme de son tissu associatif. En effet, 68 associations proposent 104 activités et regroupent plus de 5 500 adhérents, dont plus de 3 500 Sautronnais.

Le Budget principal de la Ville de SAUTRON ne compte aucun Budget annexe – les compétences en matière d'eau et d'assainissement relèvent de l'Intercommunalité (Nantes Métropole)

Les missions d'action sociale sont gérées par le CCAS de SAUTRON.

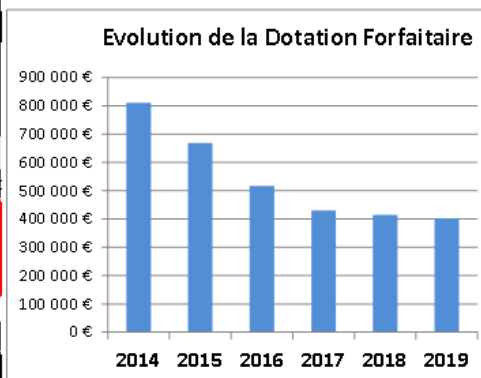
Evolution des dotations versées par l'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement, principale dotation versée par l'Etat à la Commune, est en baisse progressive depuis 2018. L'écrêtement est toujours supérieur à la dynamique de population. Pour 2019, les dotations ne sont pas connues au jour du vote du BP.

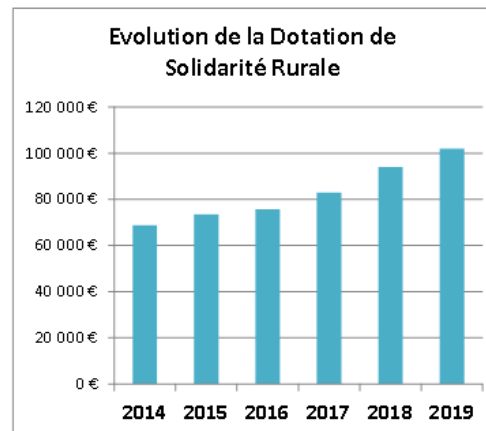
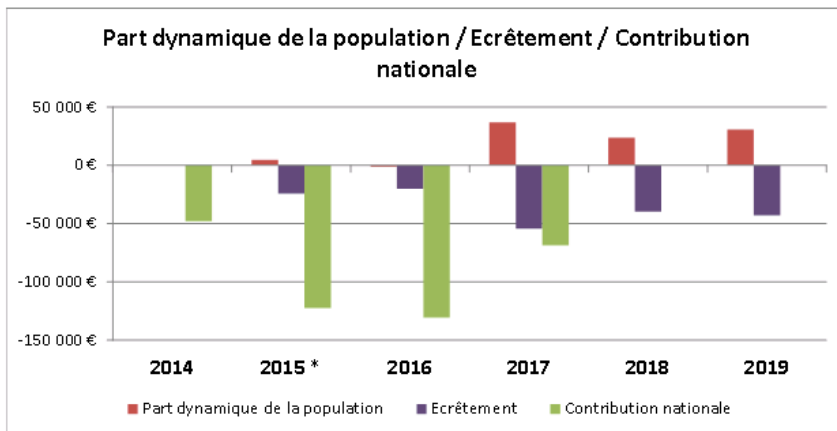
Evolution de la DGF - période 2014 / 2019

	2014	2015 *	2016	2017	2018	2019
Dotation forfaitaire notifiée	811 588 €	669 026 €	516 860 €	430 889 €	414 911 €	402 607 €
Dotation de base	668 985 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Dotation de superficie	5 570 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Complément de garantie	185 028 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Dotation forfaitaire N-1 retraitée	0 €	811 191 €	669 026 €	516 860 €	430 889 €	414 911 €
Part dynamique de la population	0 €	4 660 €	-1 305 €	37 036 €	23 811 €	30 633 €
Ecrêtement	0 €	-24 348 €	-20 071 €	-54 351 €	-39 789 €	-42 937 €
Contribution nationale	-47 995 €	-122 477 €	-130 790 €	-68 656 €	0 €	0 €
DSR** notifiée	68 813 €	73 469 €	75 632 €	82 948 €	93 994 €	102 003 €

* modification des modalités de calcul de la dotation en 2015



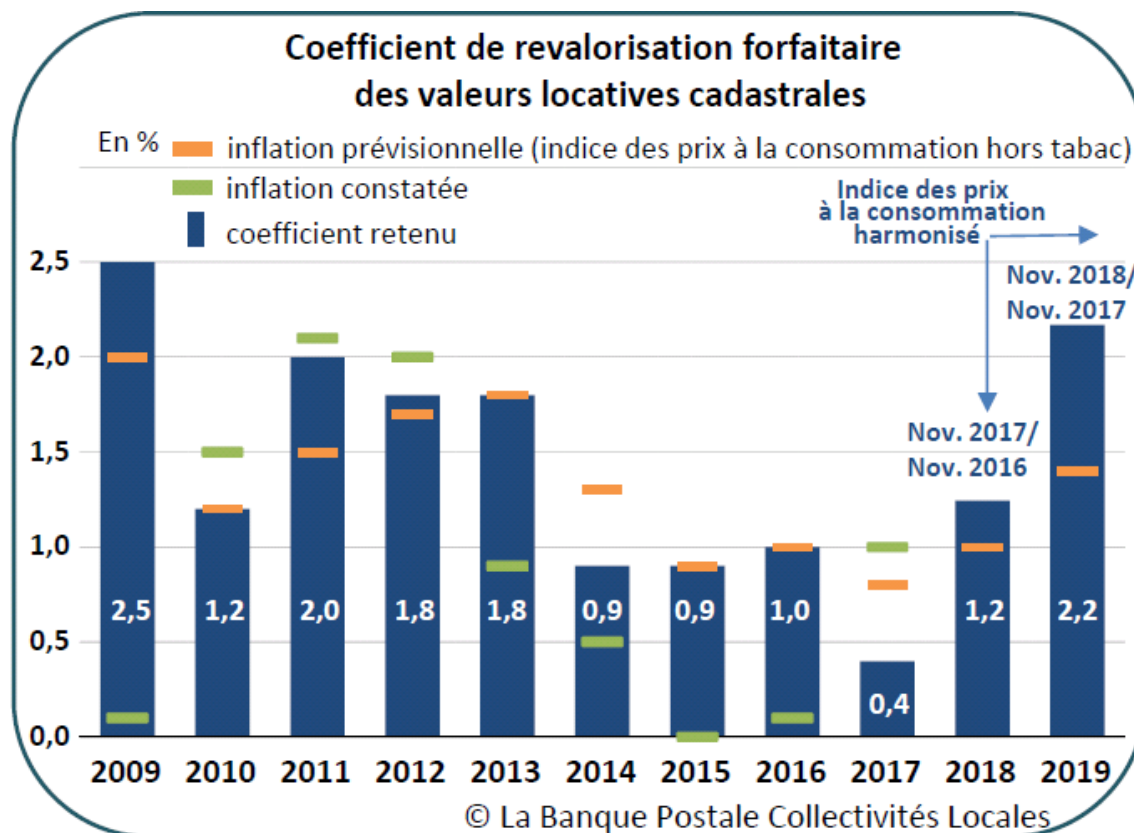
** (Dotation de Solidarité Rurale ; elle est attribuée aux Communes de moins de 10 000 habitants dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur au double du potentiel fiscal moyen par habitant des Communes de même strate)



Revalorisation annuelle des bases fiscales par l'Etat

Revalorisation annuelle des bases fiscales par l'Etat :

Après avoir proposé dans un premier temps de geler la revalorisation des bases en 2020, et face à l'opposition des élus locaux, le Gouvernement est revenu sur sa décision et à proposé une **revalorisation des bases de + 0.9 % en 2020**



II. Eléments budgétaires à retenir pour 2019 / 2020 – en Fonctionnement

En termes de dépenses :

(principales dépenses représentant environ 90 % des dépenses réelles de fonctionnement)

1. Légère augmentation des **charges de personnel** (+ 0.2 % prévu entre le BP 2019 et le BP 2020).
2. Augmentation des **charges à caractère général** (+3.5 %), en lien avec le développement de l'externalisation de certaines missions au sein du service espaces verts et du service propreté, la reprise de concessions abandonnées dans les cimetières, et la location de modulaires pendant les travaux de l'école de la Forêt.
3. Légère augmentation de l'enveloppe globale des subventions et participations versées aux associations et autres organismes de droit privé, soit 511 000 € (notamment lié à l'augmentation du nombre d'élèves sautronnais à l'école St J. Baptiste).
4. Légère diminution des intérêts de la dette (100 000 € en 2020 contre 111 000 € en 2019) du fait du non recours à l'emprunt en 2018 et 2019

Focus sur les charges de personnel

- Frais de personnel : principaux évènements impactant la masse salariale en 2020
 - Augmentation du taux de cotisation Accidents de travail des charges patronales de 1% : 11 000 €
 - Augmentation de la valeur des titres restaurants de 0,5€ : 8 450 €
 - Evolutions de carrière : 45 000 €
 - Création du poste de chargé de mission technicien marchés à temps plein : 28 000 €
 - 4 postes sur l'animation et la livraison de la cuisine : 83 000 €
 - 2 tours d'élection + la mise sous plis de la propagande : 6 500 €
 - Réserve pour d'éventuelles retours de disponibilité : 16 000 €
 - Augmentation des horaires de la Bibliothèque sur une année pleine : 5 000 €
 - Prime précarité CDD + Régime indemnitaire : 10 000 €

II. Eléments budgétaires à retenir pour 2019 – en Investissement

Principales dépenses d'Investissement : 1 100 000 €

1. - Etudes de Maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de l'école de la Forêt (152 000 €)
2. - Etudes pour la construction d'un espace de convivialité pour le football (58 000 €)
3. - Réfection du plan d'eau de la Bretonnière (115 000 €)
4. - Réaménagement de la Cuisine centrale (247 000 €)
5. - Réfection de la couverture de la salle D (337 000 €)
6. - Véhicules et matériels roulants pour les services (115 000 €)

+ remboursement du capital de la dette

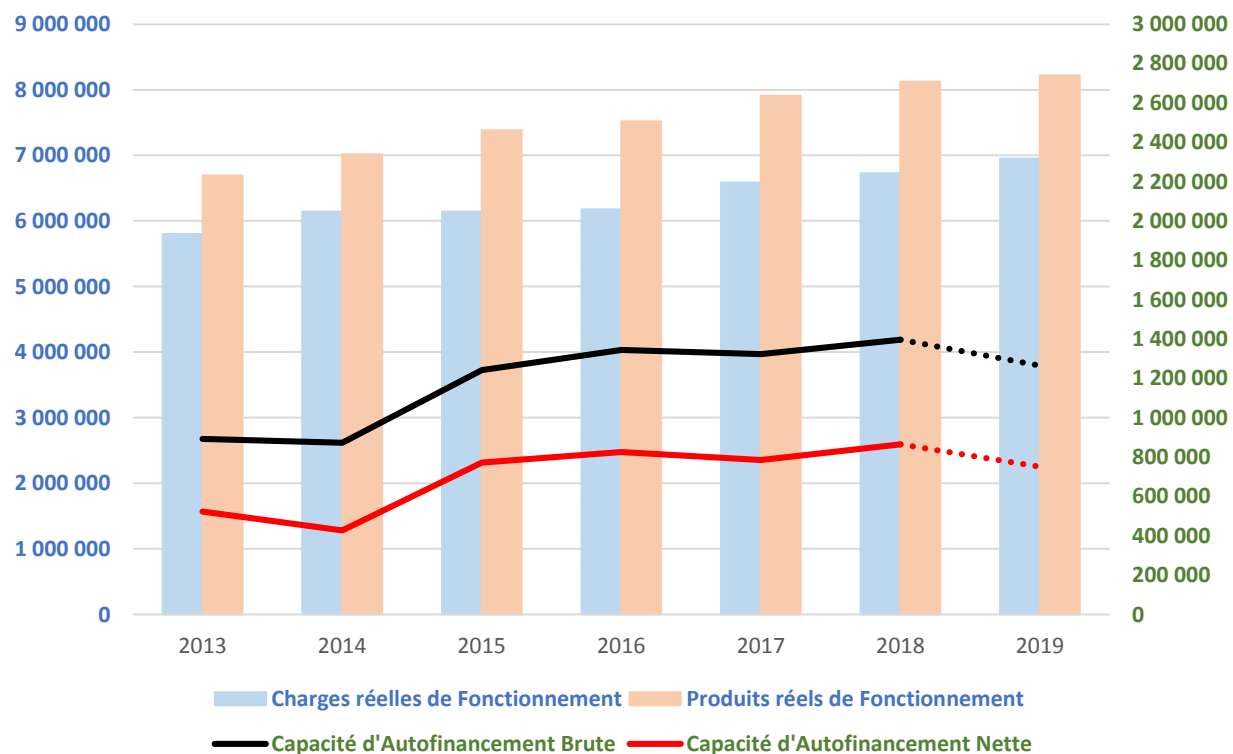
Principales recettes d'Investissement (BP 2020) : 1 720 000 €

1. Autofinancement sur fonds propres (1 365 000€)
2. Fonds de compensation de la TVA (355 000 €)
3. Emprunt (1 300 000 €)

III. Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette

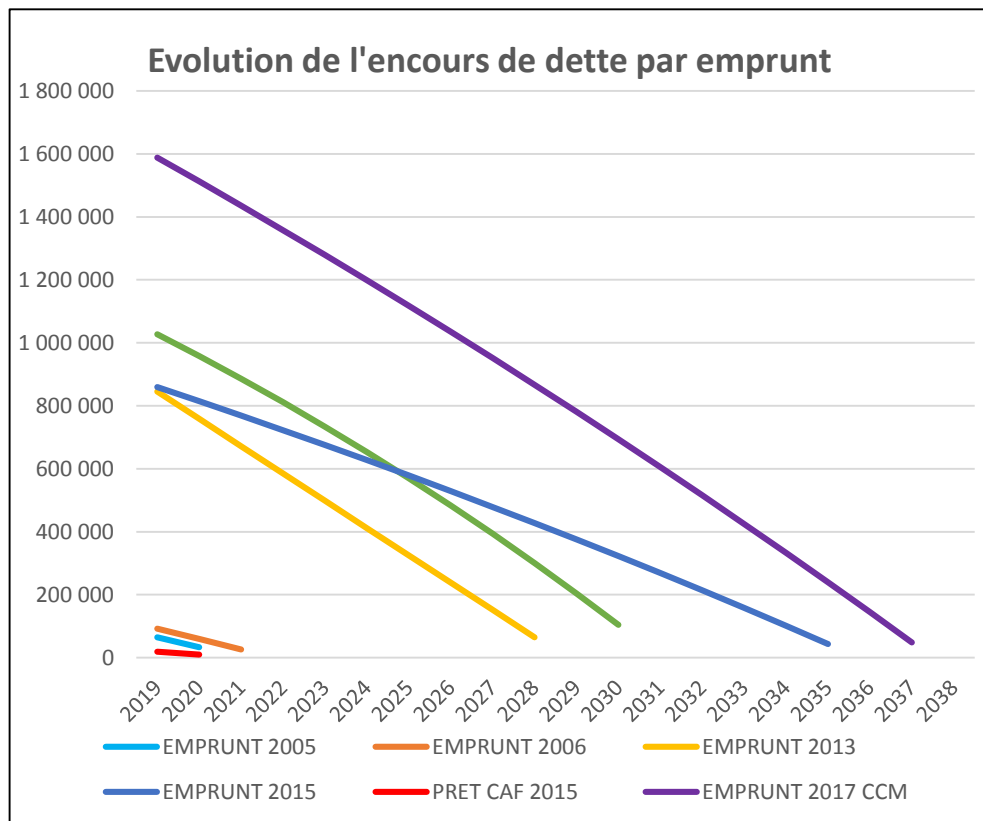
Après une bonne année 2018, la Capacité d'Autofinancement pourrait diminuer en 2019 ; il faudra attendre la clôture de l'exercice 2019 et les recettes définitives, en matière de Droits de mutation notamment, pour connaître les chiffres exacts

Evolution de la Capacité d'Autofinancement



Etat de la dette

L'encours de dette s'élevait à **4 145 751.74 €** au 31/12/2019
 La capacité de désendettement de la Commune s'élevait à **3.37 ans**

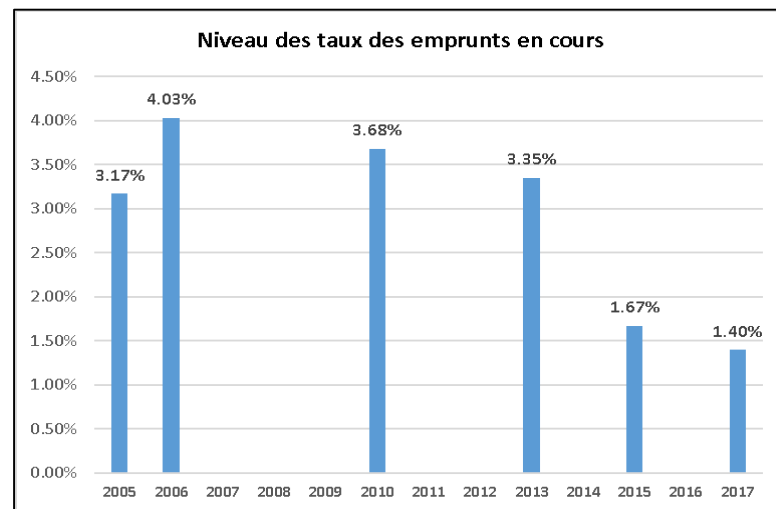


Structure des emprunts en cours :

1 emprunt est arrivé à terme en 2019
 7 emprunts restent en cours au 1/1/20, à **taux fixe**
 2 emprunts arriveront à terme en 2020

Liste des prêteurs :

Caisse d'Epargne : 2
 Crédit Agricole : 1
 Crédit Mutuel : 2
 Banque Postale : 1
 CAF (prêt taux 0%) : 1



Endettement par habitant

La politique d'endettement

- **Endettement maîtrisé de la Commune**

L'encours de la dette par habitant a diminué en 2019, passant de 593 € /hab., au 31/12/2018, à 518 €/hab. au 31/12/2019, suite à une deuxième année budgétaire réalisée sans recourir à l'emprunt (rappel : un emprunt d'1 700 000 € avait été levé en 2017 pr les travaux à l'école de la Rivière). L'emprunt initialement prévu en 2019 (400 000 €) n'a pas été réalisé du fait du report des travaux de l'école de la Forêt, qui doivent débiter en 2020.

L'encours par habitant reste inférieur à la moyenne nationale de la strate (843 € / hab. en 2018 pour les communes de même strate de population).

- **Orientation pour 2020 :**

- *Pour l'exercice 2020, la Commune devra recourir à l'emprunt pour financer ses investissements, notamment pour les travaux de l'école de la Forêt, dans le cadre de marchés financiers encore très favorables (1 300 000 € sur 20 ans)*

VII. Niveau et évolution des taux d'imposition

La politique fiscale

- Rappel de l'évolution des bases (prévisionnelles) et des taux entre 2018 et 2019 :

- **Bases 2019** :
 - TH : + 2.58 % (contre + 5.52 % entre 2017 et 2018)
 - TFB : + 2.32 % (contre + 3.67 % entre 2017 et 2018)
 - TFNB : + 1.08 % (contre + 0.73 % entre 2017 et 2018)

Comprenant une revalorisation annuelle des bases par l'Etat fixée à + 2.2 % pour 2019 (+ 0.9 % prévu pour 2020)

Les bases définitives 2019 ne seront connues que fin Décembre 2019

- **Taux** : les taux des trois taxes n'ont pas augmenté en 2019

➤ **Orientation pour 2020 :**

Hypothèses de travail :

- **Bases 2020** : (évolution des bases physiques = nouvelles constructions + revalorisation annuelle)
 - TH : + 1 %
 - TFB : + 1 %
 - TFNB : + 0 %
- **Taux** : les taux d'imposition 2020 seront votés par la nouvelle équipe municipale en Avril 2020

Evolution des bases et des taux d'imposition

